



Monsieur Roland LESCURE
Ministre délégué chargé de
l'Industrie et de l'Énergie

Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et
numérique
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12



Paris, le 16 avril 2024

Objet : Demande d'audience – Situation du site ExxonMobil de Port-Jérôme-sur-Seine

Monsieur le Ministre,

Jeudi 11 avril 2024, la direction d'ExxonMobil annonçait, brutalement, l'abandon d'activités et la vente de plusieurs de ses sites chimiques et pétrochimiques en France. En Seine-Maritime, le site de Port-Jérôme-sur-Seine (anciennement Notre-Dame-de-Gravenchon) est particulièrement touché.

La fin de l'activité « chimie » sur le site entraînerait la perte directe de 647 emplois directs et plusieurs milliers d'emplois indirects. C'est tout le bassin d'emploi de ce secteur qui serait impacté avec des conséquences délétères sur les salariés et leurs familles, les très nombreuses PME sous-traitantes et leurs propres salariés, l'artisanat ou le commerce local.

À l'heure où le gouvernement communique sur la réindustrialisation de la France et la défense de notre souveraineté il ne peut accepter l'arrêt de cette activité et ses redoutables conséquences.

L'activité chimie d'ExxonMobil a des débouchés en matière pharmaceutique. Les installations ont fonctionné durant la crise sanitaire, contribuant à produire matériels, dispositifs médicaux ou emballage indispensables. La remettre en question conduirait à une nouvelle et grave perte d'indépendance en la matière. Cela engendrerait aussi un accroissement de produits importés, fabriqués avec des normes environnementales inférieures à celles défendues en France, des coûts de transport plus élevés, une empreinte carbone plus importante.

L'arrêt de l'activité chimie sur le site conduirait également à l'abandon de la construction d'une unité de recyclage chimique, fruit d'une collaboration entre Plastic Energy et ExxonMobil, permettant le recyclage de 25 000 tonnes de déchets plastiques par an, dont les travaux ont commencé, avec le soutien financier de l'Etat et de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Le groupe ExxonMobil invoque « plus de 500 millions d'euros de pertes depuis 2018 » pour justifier cette fermeture alors qu'il a enregistré près de 92 milliards de dollars de bénéfice net entre le début de 2022 et la fin de 2023.

Ces bénéfices ont davantage servi l'actionnariat que les investissements. Le site de Port-Jérôme-sur-Seine subit en effet un sous-investissement depuis des années, alors même qu'un investissement de 200 millions d'euros, c'est-à-dire à peine plus de 0,5% des bénéfices réalisés en 2023, permettrait de maintenir une activité rentable et utile.

Au moment où l'Union européenne, l'Etat et les collectivités territoriales travaillent à des plans de transition écologique, nul ne comprendrait que l'argent public mobilisé à cette fin se traduise par des licenciements, ici, conduisant à aller polluer bien davantage, ailleurs.

Aussi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons d'organiser une rencontre rapide, où nous serons accompagnés de représentants du personnel du site d'ExxonMobil de Port-Jérôme-sur-Seine, afin de travailler ensemble à la préservation de ces activités industrielles.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime



Sébastien Jumel
Député de Seine-Maritime



Jean-Paul Lecoq
Député de Seine-Maritime



Édouard Bénard
Député de Seine-Maritime

